

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 8 février 2016

16-22

Objet : Désignation des représentants du Conseil de territoire pour siéger au sein de l'association « Val-de-Marne Actif pour l'Initiative »

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 8 février 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|--------------------------|--|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LOUVIGNÉ Robin |
| - AMAR Sophie | - DALLEAU Isabelle | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DE FONTAINE VIVE - CURTAZ Marie-Laure | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BARNOYER Thierry | - DEGRASSAT Alain | - MARTINEAU Pascale |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DRAI Carole | - MEDINA Marc |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DUVAUDIER Michel | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - FACCHINI Monique | - PARRAIN Mary France |
| - BENSOUSSAN Éric | - FAUTRE Christian | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FAUTRE Christian | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILHAC Benoît | - PINEL Vincent |
| - CAMBON Christian | - GAILLARD René | - PIO Régis |
| - CANALES Chantal | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PRIMEVERT Catherine |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - RISPAL Yoann |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROESCH Germain |
| - CARREZ Gilles | - HERBERT Delphine | - ROYER Christel |
| - CARTIGNY Pierre | - HOUDOT Florence | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - KARACA Sengul | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHABOT Sabine | - KENNEDY Marie | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - LAFON Laurent | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHARDIN Sylvie | - LAMBERT Gérard | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHAULIEU Stéphane | - LE BIDEAU Dominique | - VOGUET Jean-François |
| - CHETARD Catherine | - LE GUILLOU Patrick | - ZELIOLI Valérie |
| - CIPRIANO Philippe | - LEBEAU Pierre | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BERRIOS Sylvain, 1^{er} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ,
- Monsieur HERBILLON Michel, 3^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO,
- Monsieur BRETILLON Jean-Marie, 7^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL,
- Monsieur DOSNE Olivier, 10^{ème} Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER,
- Madame CAMPOS BRETILLON, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Madame HERBERT,
- Madame CROCHETON Florence, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur MEDINA,
- Madame FENASSE Delphine, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur COCQ,
- Monsieur JEANNE Laurent, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur DUVAUDIER,
- Monsieur OUDINET Michel, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur BENISTI,
- Monsieur LACHELACHE Nassim, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur PIO,
- Monsieur PETTENI Henri, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Madame CARPENTIER,
- Monsieur SEMO Igor, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur CAMBON,
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie, Conseillère de Territoire a donnée pourvoir à Monsieur RISPAL,
- Madame TRIMBACH Pascale, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-22-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

ABSENT NON REPRESENTE :

- Monsieur DELECROIX Pierre-Michel, Conseiller de Territoire

Soit 87 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Adrien CAILLEREZ

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire T 10, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-22-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2016

OBJET : Désignation des représentants du Conseil de territoire pour siéger au sein de l'association « Val-de-Marne Actif pour l'Initiative »

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice et la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne étaient représentées au sein de l'association Val-de-Marne Actif pour l'Initiative (VMAPI), structure d'appui au financement des TPE/PME et des associations et entreprises solidaires en phase de création, de reprise ou de développement.

CONSIDÉRANT que, ces deux entités ayant été dissoutes le 31 décembre 2015 au profit de la création du territoire T10, l'Etablissement Public Territorial doit désormais procéder à la désignation de représentants au sein de l'association,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDÉRANT qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la désignation de deux représentants de l'Etablissement public territorial T 10 au sein de l'Association « Val-de-Marne Actif pour l'Initiative »,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces représentants au scrutin secret.

Sont candidats :

- Patrick SÉGALAT (Conseiller Municipal – Charenton-le-Pont)
- Alain DEGRASSAT (Conseiller de territoire – Nogent-sur-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-22-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016

DESIGNE, à l'unanimité en qualité de représentants de l'Etablissement public territorial T 10 au sein de l'Association « Val-de-Marne Actif pour l'Initiative » :

- Patrick SÉGALAT (Conseiller Municipal – Charenton-le-Pont)
- Alain DEGRASSAT (Conseiller de territoire – Nogent-sur-Marne)

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès l'Etablissement public territorial T 10 ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-22-DE
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016